

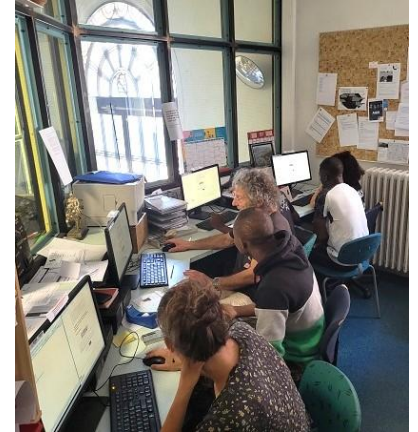
Etre bénévole à l'ADA : pourquoi, quand et comment !

La procédure demande d'asile et les protections qui peuvent en découler sont complexes. Prenez le temps d'en prendre connaissance à travers cette [vidéo](#) (7mn) afin de comprendre dans quel cadre se situent les missions de l'ADA.



L'ADA – Accueil Demandeurs d'Asile - **accueille** et **accompagne** les personnes adultes en demande d'asile et les personnes protégées sans accompagnement social :

- **Accueil** : les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin à partir de 9h permanences ouvertes à tous.
- **Accompagnement** : rendez-vous individuels en fonction des besoins de la personne (matin ou après-midi)



L'ADA c'est 5 salariés – plus de 70 bénévoles – 5 à 6 stagiaires par an – des interprètes.

L'ADA est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Le mercredi matin est réservé aux réunions, formations, ...

L'ADA est ouvert toute l'année

Etre bénévole à l'ADA : pourquoi, quand et comment !



Les missions juridiques et administratives auprès des demandeurs d'asile

L'ADA accompagne les demandeurs d'asile dès le début de la procédure, avant même le passage en préfecture et pour toutes les interactions avec les administrations OFII, OFPRA et CNDA.

- OFII : refus ou cessation des CMA, déclaration de vulnérabilité
- OFPRA : préparation à l'entretien et parfois présence à l'entretien
- CNDA : rédaction du recours en collaboration avec l'avocat et préparation à l'audience, et parfois présence à l'audience

Les missions administratives et juridiques auprès des réfugiés

Cet accompagnement est réservé aux personnes qui n'ont pas accès à une assistante sociale

- Suivi des demandes ou renouvellement de titres de séjour ou de voyage
- Problème d'accès aux droits liés à la numérisation de l'administration en charge des étrangers ANEF et autres sites.
- Réunification familiale (demandes de visa,)

Les missions sociales

- Premier accueil
- Cours de français
- Demande d'aide financière (au CCAS ou Métropole)
- Domiciliation postale et distribution de courrier
- Soutien psychologique
- Demande et renouvellement cartes de transport à tarif réduit
- Hébergement via des collectifs citoyens d'hébergement

Etre bénévole à l'ADA : pourquoi, quand et comment !

Devenir bénévole à l'ADA

- Chaque nouveau bénévole est accompagné, dans ses premiers pas à l'ADA, par un **référent**.
- Des **formations** dispensées à l'ADA. Aucune compétence préalable n'est nécessaire.
- Il faut être présent au moins **une demi-journée par semaine** pour devenir rapidement utile.
- Il n'y a pas d'engagement de présence à l'ADA. Un planning partagé permet d'indiquer ses disponibilités.
- Il faut être **majeur, adhérent** à l'association et s'engager à respecter la **charte éthique de l'ADA**
- L'habitude de naviguer sur des sites internet et les connaissances des outils informatiques de base est un plus.
- Le **travail en équipe et en collaboration avec d'autres associations** est primordial.
- Chacun pourra trouver le **soutien de l'équipe** à tout moment pour répondre à toute question. Des **temps d'échange** sont prévus tous les mercredis matins sur des thèmes proposés par tous.

